

ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de considérable
en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **L**Es Vicerois de Naples & de Sicile firent publier la Suspension d'armes au commencement de Juillet dans toutes les Places soumises à leur Gouvernement; les hostilités sont reciproquement défendues par mer & pas terre dans toute l'Italie, & le Commerce ouvert entre toutes les Nations comme il étoit avant la guerre.

II. Les Siciliens ont des Députés à Turin pour régler les conditions sous lesquelles ils veulent reconnoître Mr. le Duc de Savoye pour leur Roi : ils ne se contentent pas de la confirmation des Privilèges dont ils ont joui sous les derniers Rois d'Espagne; ils en prétendent de nouveaux & de plus étendus. On assure qu'ils demandent, entre autres choses, que Son Altesse Royale se contentera des revenus ordinaires attribuez à la Couronne de Sicile; qu'on ne mettra nulle nouvelle imposition ni sur les peuples, ni sur les marchandises de Sicile: que les Siciliens auront la liberté de commercer sans payer aucuns droits dans les Etats appartenans à Son A. R. Qu'il sera fait un Décret agréé & ratifié par toutes les Puissances présentement amies ou alliées de Mr. le Duc de Savoye, par lequel il sera stipulé que le Royaume & Couronne de Sicile sera indépendant & ne pourra jamais être réuni à aucune autre Souveraineté, ni sujet à aucunes Loix des Etats